

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le 27/12/2021



ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_160-DE

Le Port, une ville maritime et culturelle, une qualité de vie

Novembre 2021



Orientations d'aménagement et de développement durables

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021


Affiché le 27/12/2021

SLOM

ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_160-DE

Les Terrasses de Mahy – novembre 2021

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 27/12/2021
Reçu en préfecture le 27/12/2021
Affiché le 27/12/2021 
ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_160-DE

Avant-propos	4
1971 : un acte politique fort et déterminant pour des décennies	6
50 ans de politique d'aménagement : le bilan	9
2021 : les nouvelles orientations d'aménagement et de développement durables	19
1. Un nouveau projet de Ville pour un nouveau parcours de Vie	21
A – Trois axes constitutifs des politiques publiques d'aménagement et de développement durables	22
B – Valorisation des atouts de la Ville et de sa qualité de vie	26
a) Action cœur de ville	28
b) Campus de l'Oasis	31
c) Fil vert inter quartiers	34
2. Une démarche globale d'écologie urbaine Intégrée pour garantir durablement la qualité de vie	36
Conclusion	39

Avant-propos



Nos projets d'aménagement et de développement font, et feront encore à l'avenir, changer Le Port pour offrir une nouvelle image et de nouvelles réalités à ses habitants et à ses visiteurs. C'est dans cet esprit d'excellence qu'il nous appartient de continuer à écrire la grande Histoire et le grand Avenir des Portois. Nos objectifs sont portés par des ambitions visant l'Épanouissement de nos concitoyens, le Développement équilibré et harmonieux de notre territoire, et la Cohésion Sociale pour une société émancipée, solidaire et apaisée.

La nouvelle grande orientation que nous actons maintenant est celle d'une ville résolument tournée vers l'**Écologie urbaine**. Une ville qui sait concilier :

- ❖ Activité anthropique et préservation de l'Environnement,
- ❖ Épanouissement humain et développement économique ;
- ❖ Armature territoriale et fait culturel.

Il est essentiel que nous conduisions cette politique avec Humilité, Persévérance et Clairvoyance. Notre responsabilité est immense. Elle nous appelle à penser l'avenir comme un présent imminent et pressant.

Par nos décisions, nous prôtons :

- L'Éducation pour faire l'alliance autour de l'enfant citoyen, de la crèche à l'école ;
- La Culture et le Sport pour l'épanouissement de chacun ;
- L'Environnement pour préserver le cadre de vie et la biodiversité ;
- L'Aménagement jusque le cœur de la Ville pour vivre mieux encore ;
- Le Logement pour voler de ses propres ailes et fonder sa famille ;
- La Sécurité pour une ville conciliante à vivre ;
- La Solidarité et la Proximité pour être au plus près de chaque Portois.

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le 27/12/2021

SLO

ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_160-DE





Avenue Raymond Vergès

Par nos actes, le projet de Ville et le parcours de vie que nous proposons aux Portoïses, sont à construire avec eux et pour eux.

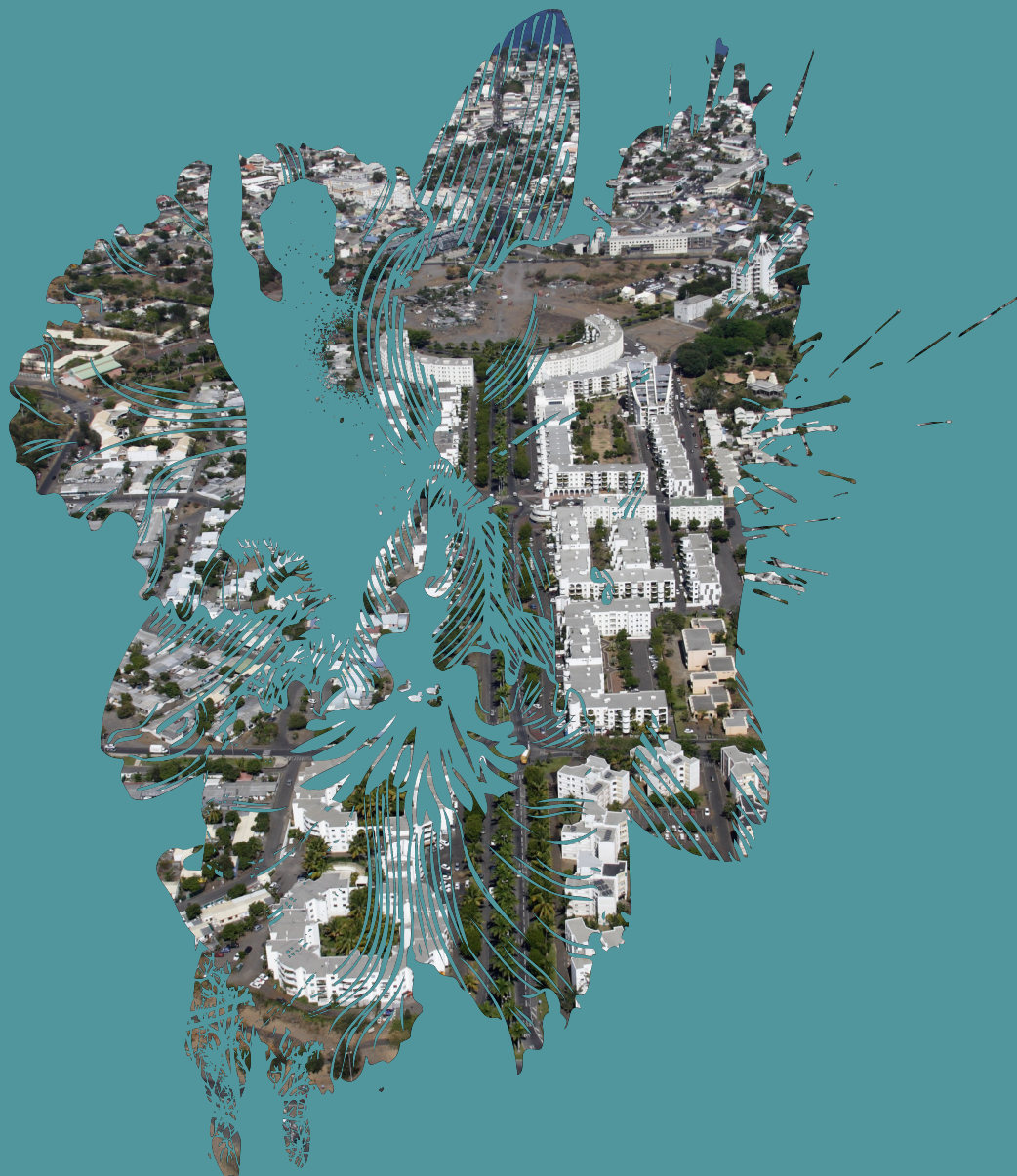
Et par nos choix enfin, tout en prenant en compte nos grandes transitions sociétales qu'elles soient démographique, écologique, économique, institutionnelle ou culturelle, nous sommes les garants pour les Portoïses de leur émancipation, de la justice sociale et du respect mutuel qu'ils sont en droit d'attendre de la puissance publique.

L'Écologie urbaine intégrée est une réponse novatrice à ces défis. Elle est un projet de société lisible, cohérent et profitable à tous.

En ce sens, nous sommes les héritiers d'une tradition politique portoïse, initiée par nos collègues il y a 50 ans maintenant :

Veiller à ce que tous les actes de la collectivité, visant l'avenir de la communauté portoïse, garantissent durablement l'intérêt de chaque individu qui la compose.

Olivier Hoarau
Maire de Le Port



1971

Un acte politique fort et
déterminant pour des
décennies

2 décembre 1971 : adoption du plan d'urbanisme directeur

En 1971, soit environ 100 ans après sa création, la ville de Le Port compte 22 000 habitants. Son taux de croissance annuel est alors de 4,8 %, le plus élevé de l'île, avec Saint-Denis et Le Tampon.

C'est dans ce contexte, que le 2 décembre 1971, le Conseil municipal de Le Port, réuni autour de Paul Vergès, examine et valide le plan d'urbanisme directeur visant à guider l'aménagement de la Ville pour les 15 années à venir. La Municipalité affirme alors que :

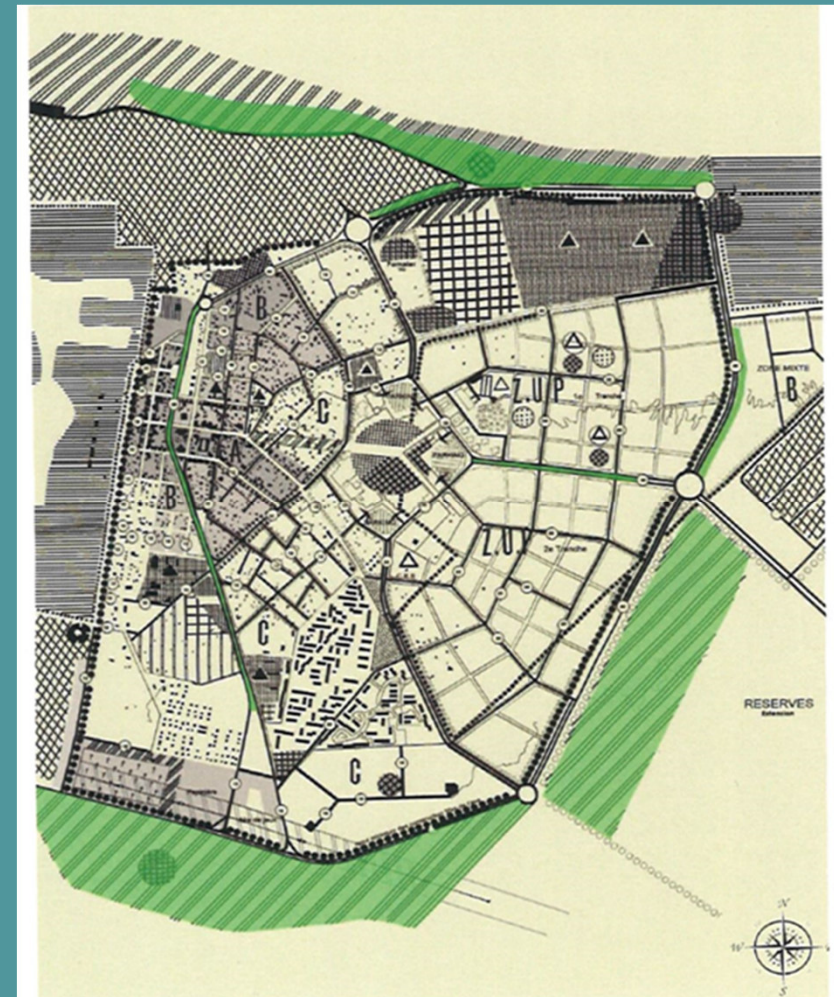
« Pour définir une politique municipale de l'urbanisme au Port, le Conseil municipal doit partir d'un certain nombre d'éléments de base et rappeler les principes auxquels il a décidé de se tenir.

Le Conseil municipal considère que la population du Port qui doit y vivre et y travailler en permanence doit avoir droit :

- ❖ à la ville,
- ❖ à la nature, et en particulier à la mer,
- ❖ à un logement décent,
- ❖ à la formation scolaire, professionnelle et culturelle,
- ❖ aux loisirs.

Ce droit collectif de toute la population doit être la base permanente de toutes les préoccupations et de tous les choix du Conseil municipal. »

Extrait de la délibération - du Conseil municipal de Le Port – Plan d'urbanisme directeur - décembre 1971





Le plan d'urbanisme directeur du Port a été établi dans la perspective d'une projection de développement à 15 ans du territoire. Il a été pensé pour une ville en pleine expansion devant accueillir une croissance et une migration très importante en lien notamment avec l'accroissement de l'activité portuaire. **La population maximale attendue était alors de 60 000 habitants.**

Une vision de l'avenir qui s'est traduit dans le Plan par une prise en compte des enjeux suivants :

- en matière d'aménagement du territoire : **protéger la population des risques naturels** (endiguements de la rivière des Galets), **protéger la nappe phréatique, modifier les conditions climatiques** (aridité, chaleur) par une politique dense de verdissement, de plantation, de végétalisation ;
- en matière d'éducation et de formation : disposer d'un projet éducatif très développé avec la **construction de nombreux établissements scolaires des 1^{er} et 2^{ème} degrés pour accueillir la jeunesse portoïse et d'équipements sportifs et culturels** ;
- en matière de maîtrise du **développement économique: dédier des secteurs et les aménager spécifiquement** ;
- en matière de modalités opérationnelles : se donner les moyens et les outils nécessaires à la concrétisation du projet notamment au service de la **maîtrise publique du foncier** ;

- en matière d'inégalités et de la spécificité des quartiers : faire des propositions de mesures d'urgence pour **accompagner le développement du village de la Rivière des Galets** afin de ne pas créer de territoire d'exclusion ;
- enfin une **réflexion élargie à l'échelle régionale** notamment **sur la question des déplacements** et sur la nécessaire concertation des acteurs sur le développement économique en périphérie du territoire portoïse.

Le plan d'urbanisme directeur apporte **une réponse territoriale, réglementaire, argumentée et phasée**, aux grands enjeux de la Ville. Il est composé d'une enquête monographique, d'un rapport justificatif, d'un schéma directeur régional (Possession/Port/Saint-Paul), d'un plan d'urbanisme global, d'un règlement d'urbanisme, d'une note sommaire en matière d'eau et d'assainissement accompagnée de trois schémas des réseaux (alimentation en eau, eaux pluviales et eaux usées) et d'un plan de détail du centre-ville.

Il est traduit graphiquement par des documents précis : plans de délimitation des zones et secteurs suivant leur vocation (résidentielle, économique, équipements publics, zone naturelle, etc.) et leur temporalité (court, moyen et long termes), tracés des infrastructures viaires existants et projetés avec des indications précises des gabarits, etc.

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le 27/12/2021



ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_160-DE



Le bilan

De 50 ans de politique
d'aménagement

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le 27/12/2021



ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_160-DE



Le Port en 1968

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le 27/12/2021



ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_160-DE



Le Port en 2008

Le bilan chiffré

Sources : Insee 2018 / Analyse des besoins sociaux 2021 / Données des services municipaux 2021



Données générales

- Population : 33 351 habitants
- Superficie : 1 662 hectares
- Densité : 2 017 habitants/km²
- Variation annuelle moyenne de population entre 2013 et 2018 : - 1,3%
- *La variation annuelle moyenne de la population portoïse est en baisse depuis 1975, elle devient nulle entre 1999 et 2008, puis négative entre 2008 et 2013*



Données socio-économiques

- Taux de chômage : 45,1% (60% chez les moins de 25 ans / 50,1% chez les femmes)
- Niveau de qualification : 49% des 15 – 24 ans sont sans emploi et sans formation
- Taux de pauvreté : 47% des Portoïses vivent sous le seuil de pauvreté (16 350 personnes)
- 60% des emplois portoïses sont occupés par des non-résidents
- 18% des ménages fiscaux sont imposés



Economie & activité portuaire

- 5 zones industrielles
- 4 zones d'activités commerciales
- 2 370 entreprises
- 19 393 emplois
- 1^{er} grand port maritime de l'Outre-mer français
- 2nd port des régions ultrapériphériques d'Europe
- 3^{ème} base militaire française
- 4^{ème} port trafic conteneurisé de France
- 5 fonctions portuaires présentes : commerce, pêche, plaisance, marine nationale, croisière

Cadre de vie et habitat



- 180 hectares d'espaces verts urbains dont 40 hectares de parcs et jardins publics
- 12 142 logements en résidence principale (94,4 % des logements du territoire)
- 60% de logements locatifs sociaux
- 2 résidences seniors (71 + 60 logements)
- 1 foyer des jeunes travailleurs (60 chambres meublées)
- 2 internats (Lycée Jean Hinglo et École d'Apprentissage Maritime)
- 1 résidence étudiante (77 studios meublés)
- 1 résidence communale de relais d'urgence (2 logements)
- 1 centre international d'accueil des marins (association Les Amis des Marins)

Enseignement et éducation



- 28 établissements scolaires du 1^{er} degré publics
- 1 école du 1^{er} degré privée
- 4 collèges publics
- 2 lycées publics (général, technique et professionnel)
- 1 prépa sciences politiques
- 1 lycée privé - Fondation des Apprentis d'Auteuil
- 1 école d'apprentissage maritime
- 1 centre de formation des apprentis
- 1 Conservatoire National des Arts et Métiers
- 2 écoles d'enseignement supérieur d'Architecture et d'Art
- 1 institut de l'Image de L'Océan Indien

Petite enfance et parentalité



- 12 établissements d'accueil de jeunes enfants ce qui représente un peu plus de 330 places d'accueil
- 2 Maisons d'assistantes maternelles
- 1 maison de l'éducation et de la parentalité



Culture et sport

- 1 médiathèque
- 1 bibliothèque de quartier (Rivière des Galets)
- 1 école d'enseignement artistique (Village Titan)
- 1 théâtre
- 1 cinéma
- 1 espace de création et de diffusion des arts plastiques et visuels (La Friche)
- 1 salle de spectacle labellisée scène de musiques actuelles (Kabardock)
- 8 équipements sportifs majeurs
- 1 piscine olympique
- 1 base nautique



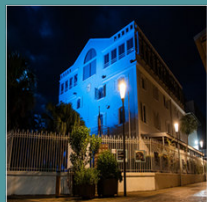
Loisirs et détente

- 40 hectares d'espaces aménagés notamment sur le Littoral Nord et au Parc Boisé
- 1 aire de jeux d'eau en service (Littoral Nord) et 1 autre à livrer fin 2021 (Parc Boisé)
- 8 boulodromes
- 3 aires de « training » (street work out du Littoral Nord, aires de cross-training du square Père Quatre Fages et de la piscine Jean Lou Javoy)
- 1 aire de loisirs et de jeux à la piscine Jean Lou Javoy
- 24 aires de jeux pour enfants (dont 1 en travaux au square Père Quatre Fages)



Santé

- 6 cliniques spécialisées : psychothérapie, nutrition, obstétrique, ophtalmologie, rééducation et réadaptation fonctionnelles
- 1 Etablissement Hospitalier Pour l'accueil de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)



Services publics communaux

- 1 hôtel de ville
- 1 centre technique municipal
- 1 mairie annexe à la Rivière des Galets
- 1 centre communal d'action sociale (CCAS)
- 3 annexes du CCAS (ZUP, SIDR et Rivière des Galets)



Solidarité et accès aux droits

- 1 maison des seniors
- 1 maison de la solidarité portoïse
- 1 pôle handicap
- 2 épiceries sociales
- 2 points d'accès aux droits (ZUP et Rivière des Galets)
- 2 centres sociaux dont 1 à la Rivière des Galets



Autres services publics

- 1 commissariat de police
- 1 maison départementale
- 1 trésorerie publique
- 2 agences postales (centre-ville et Rivière des Galets)
- 1 centre de tri postal
- 1 déchetterie
- 1 agence de la caisse de retraite de La Réunion
- 1 agence Pôle emploi
- 2 antennes de la Mission Locale de l'Ouest (centre-ville et Rivière des Galets)

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le 27/12/2021



ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_160-DE



Port Ouest en 2004

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le 27/12/2021

SLOM

ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_160-DE

Le Port en 2008 – Secteur Titan / Manès

1971 - 2021 : 50 ans de politique d'aménagement du territoire portois

« Les politiques publiques mises en œuvre avec un grand sens de la continuité ont permis d'obtenir des résultats très probants : les bidonvilles et logements précaires qui étaient si nombreux ont quasiment disparu ; la plaine aride couverte d'andains est devenue, en bonne part, un damier d'espaces publics arborés apportant fraîcheur et contribuant à combattre les puits de chaleur ; les pressants besoins collectifs d'une population aux revenus modestes et donc logiquement demandeuse à cet égard, ont été satisfaits par un appareillage d'équipements et de services collectifs harmonieusement répartis dans la cité.

Certes tout cela est vrai, mais il n'en demeure pas moins que des d'indicateurs urbains nous interpellent encore. Mettons en avant simplement deux d'entre eux : le solde migratoire est maintenant négatif depuis plus de 20 ans et d'autre part 70% des personnes ayant un emploi au Port n'y résident pas. C'est pourquoi, le défi portois est celui de l'attractivité économique mais surtout résidentielle et urbaine. »

Extrait du Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PLU de Le Port - octobre 2018

« La persistance d'une attractivité résidentielle faible entraînerait la continuation d'une démographie à la baisse tandis que les actifs employés sur place persisteraient à ne pas loger au Port, alors que les Portoïis continueraient à être très minoritaires dans les emplois localisés dans la commune. A quoi bon du développement économique général si les Portoïis n'en bénéficient que très peu ? C'est pourquoi l'enjeu de l'établissement de foyers de valorisation urbaine et résidentielle est important : c'est le nouveau paradigme urbain portois.

En comparaison d'une période qui fut marquée par d'importantes, et indispensables, démarches de renouvellement urbain, d'amélioration de l'habitat, de suppression des dernières composantes d'habitat indigne, la période qui s'ouvre, avec ce nouveau plan local d'urbanisme, est celle d'une marche en avant vers une ville qui développe de nouvelles composantes urbaines aptes à attirer de nouvelles populations. »

Extrait du Diagnostic territorial – PLU de Le Port - octobre 2018



2021

Les nouvelles orientations
d'aménagement et de
développement durables



Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le 27/12/2021



ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_160-DE



1. Un nouveau projet de Ville pour un nouveau parcours de Ville

Le Port, une ville maritime et culturelle, une qualité de vie

PREVISION DEMOGRAPHIQUE A HORIZON 2030

A une échelle aussi locale que celle de la ville du Port, les évolutions démographiques peuvent être influencées par une politique de l'habitat très dynamique : des centaines de logements en plus, pour autant qu'ils aient trouvé leurs investisseurs pour les réaliser et leurs acheteurs ou leurs locataires pour les occuper, amèneraient alors des centaines de ménages résidents supplémentaires ; donc, un surcroît d'habitants venant partiellement démentir la prévision fondée sur des hypothèses démographique et économique externes aux politiques de la ville du Port.

Cette hypothèse conduit la ville à retenir un scénario **de 38 000 habitants à l'horizon 2030**, dont la probabilité d'occurrence dépend beaucoup de la politique de construction de logements supplémentaires qui pourrait être mise en œuvre.

AINSI,

« Le défi portois est celui de l'attraction économique mais surtout résidentielle et urbaine. »

Les réponses à ce défi sont de plusieurs niveaux.

Il s'agit bien entendu d'y répondre dans le cadre des politiques publiques d'aménagement et de développement (1). Mais plus globalement, toutes les politiques publiques sont à activer et à mettre en synergie ; le défi portant moins sur un bouleversement en profondeur du territoire que sur la valorisation de ses atouts et l'amélioration de son image tant en interne qu'en externe (2).



A - LES TROIS AXES CONSTITUTIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

« Une ville qui attire ce sera une ville qui, en cela fidèle à son histoire, se tourne vers ses ports : le port Ouest pour attirer des résidents et visiteurs extérieurs ; le port Est pour attirer des entreprises, des investissements et des emplois.

C'est à ce titre que trois axes de politiques publiques de développement et d'aménagement sont définis pour constituer la charpente du projet d'aménagement et de développement durables (portois). »

Extrait du Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PLU de Le Port - octobre 2018

AXE 1 - Le Port, une ville océano-portuaire, au développement économique confirmé

AXE 2 – Le Port, une ville résidentielle au service de ses habitants

AXE 3 – Le Port, une ville verte, douce et économe

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le 27/12/2021

SLO

ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_160-DE



AXE 1 - LE PORT, UNE VILLE OCEANO-PORTUAIRE, AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CONFIRME

« Aujourd'hui la Ville est caractérisée par **une dualité et ce à double titre : économique et spatiale**. Elle se présente en effet comme un collage de tissus urbains spécialisés majoritairement monofonctionnels : le portuaire industriel-logistique au service de l'ensemble de l'île et d'autre part le résidentiel au service des Portoï. La ville outil portuaire logistique et industrielles est une chose, la ville résidentielle en est une autre, bien distincte spatialement mais aussi socialement. De fait, la ville outil portuaire ne profite que très minoritairement aux Portoï. A quoi bon plus et mieux de portuaire et de logistique si les Portoï n'en bénéficient que très peu ?

Demain, Le Port deviendra ville océano-portuaire : tels sont bien le projet et la volonté de s'appuyer sur le portuaire si puissant et l'océanique si présent pour renouveler la ville, et la faire évoluer vers une ville de toutes les opportunités, urbaines, économiques et sociales : en somme de **tourner la ville vers ses ports et sa façade océanique.** »

Extrait du Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PLU de Le Port - octobre 2018

Orientations stratégiques d'aménagement et de développement

- ❖ Confirmer et amplifier, en particulier au port Est, la vocation portuaire, industrielle et logistique (zones industrielles existantes et zone arrière portuaire)
- ❖ Faire évoluer le port Ouest et les tissus urbains environnants vers la constitution d'un front de mer porteur de programmes caractéristiques d'une économie urbaine touristique orientée vers les services récréatifs et de loisirs : les Portes de l'Océan (pêche, plaisance, front de mer urbain constitué de commerces, équipements et services de loisir-tourisme, hôtel-café-restaurants, immeubles tertiaires, transparence visuelle et physique sur le front portuaire et océanique)
- ❖ Diversifier la base économique en allant vers la constitution d'une économie urbaine dynamique (activités tertiaires notamment dans le domaine de la santé, de l'enseignement supérieur, sur les secteurs de l'Oasis et Mascareignes).



AXE 2 - LE PORT, UNE VILLE RESIDENTIELLE AU SERVICE DE SES HABITANTS

« Aujourd'hui, la ville voit sa population diminuer et son parc de logements stagner, tandis que les programmes visant tant à accroître l'offre résidentielle qu'à la diversifier socialement pour la rendre plus attirante, sont difficiles à mettre en œuvre. Par ailleurs, c'est bien au Port qu'est située la moitié du parc locatif social de l'Ouest, d'où un rôle important pour la solvabilité d'ensemble des ménages du territoire. Son maintien et la poursuite de sa réhabilitation sont dès lors un enjeu important. C'est bien dans ce cadre que s'inscrit l'opération Ariste Bolon – SIDR Haute, portée par le programme national NPNRU, visant à la diversification et au rééquilibrage du peuplement de ce quartier.

Concomitamment, **les équipements publics nombreux** et bien présents dans la diversité des quartiers composant la ville, **représentent une charge lourde** dans un contexte de raréfaction des ressources publiques. **L'enjeu résidentiel est donc de taille.**

Demain, Le Port, ville résidentielle au service de ses habitants : tel est aussi le projet et la volonté de changer cette situation en s'appuyant tant sur les leviers de la réhabilitation et des mutations urbaines que sur ceux de la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel pour accroître l'attraction urbaine de la ville. Faire renaître tout autant que révéler de nouvelles valeurs de localisation visant à établir une ville de toutes les proximités : urbaine entre logements, services et emplois ; sociale entre les générations et les catégories sociales ; fonctionnelle en conciliant mobilités de tous modes et accessibilité à toutes populations. »

Extrait du Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PLU de Le Port - octobre 2018

Orientations stratégiques d'aménagement et de développement

- ❖ Répondre à tous les besoins de logements et mettre en cohérence la diversification du parc avec l'évolution du modèle urbain (1500 logements supplémentaires d'ici 2030, intermédiaires et libres – NPNRU, Portes de l'Océan, Mascareignes – adaptation au vieillissement du parc des logements locatifs sociaux, éradication de l'habitat indigne, services de proximité et économie résidentielle, qualité des espaces publics)
- ❖ Développer l'appareillage commercial en harmonie avec l'organisation urbaine (Sacré Cœur, Centre-ville et front de mer du port Ouest, commerces de proximité dans les quartiers notamment Rivière des Galets)
- ❖ Valoriser l'identité et le patrimoine du Port (patrimoine bâti créole et éléments remarquables de son patrimoine résidentiel, industriel et végétal du XXème siècle)



AXE 3 - LE PORT, UNE VILLE VERTE, DOUCE ET ECONOMOME

« Depuis longtemps, déjà, la ville du Port est réputée pour la qualité de ses espaces publics et de ses paysages urbains. Elle est aussi, pourrait-on dire depuis toujours, apte à concilier la culture du risque inhérente à tous les ports de commerce et la culture urbaine d'une ville portuaire.

Demain, Le Port, une ville verte, douce et économe est alors le projet et la volonté, en s'appuyant sur l'acquis, d'actualiser et approfondir cette tradition en l'adaptant aux exigences contemporaines de la conciliation entre l'homme et la nature, autant du point de vue des déplacements que de la gestion des ressources rares : l'espace et la ressource en eau, notamment. »

Extrait du Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PLU de Le Port - octobre 2018

Orientations stratégiques d'aménagement et de développement

- ❖ Une ville mobile et accessible, aux circulations apaisées dans la pluralité des modes de transport (faciliter les déplacements en modes actifs par un réseau dédié, valoriser le développement d'une offre améliorée de transports publics, organiser l'offre de stationnement en tangence avec le centre-ville, améliorer le réseau et les services de transport numériques)
- ❖ Une ville jardin adaptée aux fortes chaleurs et à l'aridité de la plaine côtière (déployer le Fil Vert et ses multiples fonctions, mêler le végétal au bâti – conception bioclimatique de l'aménagement -, soigner les entrées de ville – aménagement de grande qualité donnant à voir une ville attirante, tout à la fois urbaine et naturelle, verte et dense)
- ❖ Une ville économe en espace et intense en urbanisation (minimiser la consommation d'espace en intensifiant l'urbanisation tant dans les secteurs à urbaniser – Mascareignes et zone arrière portuaire – que dans les zones en mutation – centre-ville et NPNRU)

- ❖ Une ville économe de ses ressources naturelles (protéger la ressource en eau – captage, aménagement frugal, gestion différenciée de l'eau selon les usages -, promouvoir la conception de programmes de construction « tropicalisés », contribuer au développement des communications numériques dans tous les projets urbains)



B - LA VALORISATION DES ATOUTS DE LA VILLE ET DE SA QUALITE DE VIE : agir sur son image et celle de ses habitants

L'ambition de la ville de Le Port est double :

Unifier la ville et ses résidents

A travers les politiques menées depuis de nombreuses années et les projets structurants à venir, la ville vise la convergence des dynamiques en place.

La stratégie mise en œuvre tend en effet à minimiser les dualités observées et à structurer les retombées économiques du secteur maritime au bénéfice de l'ensemble de la ville.

Il s'agit de reconnecter les espaces monofonctionnels en créant du lien, pour générer une unité à l'échelle de la ville : reconnecter l'urbain d'une part, mais également les Portoïses et les non-Portoïses d'autre part.

Reconnecter la ville à la mer

Forte de son histoire, la commune de Le Port a développé une économie d'importance spécifiquement liée à son secteur portuaire.

Longtemps vu sous le prisme unique de l'économie maritime, le front de mer et les espaces côtiers se sont développés selon un usage monofonctionnel, au détriment du développement d'autres activités (touristique, de loisirs...) et en déconnexion avec la vie quotidienne des résidents.

La ville souhaite aujourd'hui se retourner vers la mer, en se réappropriant le front de mer et en réconciliant le centre-ville et ses résidents avec son espace maritime.

La Ville de Le Port se donne pour ambition d'enrichir la ville résidentielle en faisant effet de levier à partir de la ville outil portuaire. Il s'agit en ce sens de retourner la ville vers le littoral, d'observer une montée en gamme raisonnée et focalisée de l'économie urbaine, et de développer l'accessibilité multimodale.

L'ensemble des évolutions attendues doit générer une évolution parallèle de l'image de la ville : une ville réunifiée, dynamique, authentique et verte. Il s'agit de passer d'un territoire économique à un territoire de vie.

Cette double ambition est déclinée dans toutes les politiques publiques municipales et trouve notamment sa traduction opérationnelle dans trois projets transversaux :

- a) Action Cœur de Ville
- b) Le Campus de l'Oasis
- c) Le Fil vert inter quartiers



Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le 27/12/2021

SLO

ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_160-DE



a) Le programme Action Cœur de Ville

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le 27/12/2021

ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_160-DE



Depuis mars 2018, la Ville du Port a intégré le dispositif national « Cœur de Ville » qui vise à redynamiser les cœurs urbains en perte de vitesse. Ce programme amène la Ville à porter un regard d'ensemble sur le développement de son centre-ville.

Ainsi, la convention cadre « Action Cœur de Ville » signée, en janvier 2019, avec l'Etat, le Territoire de la Côte Ouest, la Banque des Territoires, Action Logement, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, le Conseil départemental, le Conseil régional, les chambres consulaires, l'établissement public foncier de La Réunion et l'Association des Commerçants Portoïis, est articulée autour de 6 axes d'intervention :

1. De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
2. Favoriser un développement économique et commercial équilibré
3. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
4. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
5. Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
6. Faire évoluer l'image de Le Port et de son centre-ville

S'agissant de ce dernier point, la stratégie d'attractivité proposée dans le programme « Action Cœur de Ville » consiste à mettre en œuvre un positionnement puissant et différenciant pour Le Port au sein de son environnement proche et de La Réunion.

Le positionnement de la Ville porte ainsi sur trois piliers solides, légitimes, historiques et différenciants :

- ❖ Assumer et déployer la promesse de port,
- ❖ Affirmer l'offre culturelle,
- ❖ Objectiver l'identité urbaine par la qualité du cadre de vie.

❖ Assumer la promesse de port

Il s'agit de donner corps et de faire vivre le 1^{er} pilier identitaire de la ville : le port, notamment par :

- » La valorisation du patrimoine matériel et immatériel, maritime et portuaire (darses, grandes maisons, espaces publics et paysages portuaires, histoire du port de la pointe des galets et des docks, etc.) ;
- » La valorisation des activités et des métiers portuaires (Port Center, formation aux métiers de la mer, etc.) ;
- » Le déploiement d'événements en lien avec les arrivées et les départs des bateaux remarquables (ceux des TAAF, de la Marine nationale, ou encore les grands voiliers de plaisance et les bateaux de croisière) et la création d'un grand festival populaire mêlant port, culture et art urbain ;
- » L'utilisation du langage et de la symbolique portuaire dans les interventions urbaines (ancres, mâts, voiles, containers, etc.) et dans les supports de communications.



❖ Affirmer l'offre culturelle

L'implication municipale, en matière de développement culturel, traduit une ambition politique autour de laquelle la cité portoise s'est construite avec l'intime conviction d'œuvrer à l'épanouissement du plus grand nombre, de participer à la cohésion sociale et d'agir solidairement. En moins de 40 ans, la Municipalité a opéré un aménagement significatif du territoire et a ainsi contribué au développement d'une remarquable richesse artistique. Les portes d'accès à la culture ont été multipliées au travers de lieux et d'institutions relevant, notamment du spectacle vivant, du patrimoine, de l'art contemporain et de la lecture publique.

Aujourd'hui encore, l'action politique significative de la Municipalité et le dynamisme des acteurs associatifs sont les constituants d'un terreau favorable à la création, la diffusion et la formation professionnelle pour les pratiques artistiques et culturelles dans leur plus grande diversité. Cet engagement collectif a créé et nourrit le développement d'une économie culturelle.

En ce sens, l'intervention volontariste de la Ville se distingue pour :

- Organiser les conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement dans le respect de la liberté de création et de la liberté tant des artistes que des programmateurs des équipements culturels ;
- Développer des formations aux métiers culturels de grande qualité, en particulier dans le cadre de l'enseignement supérieur (arts, architecture, image, etc.) ;
- Préserver et valoriser le patrimoine matériel et immatériel pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures ;
- Reconnaître et donner le droit de chacun de développer les pratiques culturelles et artistiques de son choix, tout en témoignant de celles héritées de nos aires de civilisation d'origine pour croiser les esthétiques et être un acteur majeur de la fondation de l'Art réunionnais ;
- Valoriser et faire rayonner « large et fort » la richesse culturelle et artistique portoise par une stratégie de communication à moyen terme, et contribuer ainsi à porter une parole réunionnaise au Monde.



❖ Objectiver l'identité urbaine par la qualité du cadre de vie

Il s'agit de s'adosser aux grands investissements passés ayant modifié le paysage portois (parc boisé, grandes avenues plantées, coulée verte, parc culturel, cimetière paysager, etc.) pour lancer une nouvelle génération de projets et amplifier cette dynamique :

- Créer des espaces publics partagés, de proximité, ouverts à tous et intégrant le rapport singulier que les Portoïses entretiennent avec leur environnement ;
- Développer une stratégie d'animation de l'espace public et lui donner du contenu programmatique (sportif, de loisir, culturel, patrimonial, artistique, etc.) ;
- Requalifier les espaces publics structurants avec de la végétalisation, notamment en multipliant des micro forêts urbaines et en proposant du mobilier urbain de qualité ;
- Apaiser le trafic sur les grands axes routiers existants et à venir traversant la Ville ;
- Améliorer le confort et la sécurisation des piétons et des modes doux ;
- Renforcer l'accessibilité par une signalétique adaptée, une offre de stationnement restructurée et de transport en commun de qualité.



b) Le campus de l'Oasis

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le 27/12/2021

ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_160-DE



Inédite par son approche et unique par sa programmation à La Réunion, ce projet vise à créer **un nouvel environnement dédié aux savoirs, à la recherche et au tertiaire tout en créant de véritables lieux de vie** (logements étudiants, espaces publics en contact avec un pôle d'échanges de transports en commun). L'ambition est de créer un campus ouvert sur la ville et sur les entreprises au sein d'un environnement qualitatif laissant une grande part au végétal. L'objectif est de donner vie à une nouvelle « aire de ville » en l'inscrivant naturellement dans la trame urbaine existante.

Ce projet urbain vise en outre à tisser du lien entre les habitants, les étudiants et le secteur économique.

Nouveau quartier, quartier pivot à l'axe de l'entrée de ville et du centre historique, le Campus de l'Oasis constitue un nouveau **pôle d'excellence qui va apporter sa contribution à la stratégie de développement et d'attractivité impulsée pour la ville de Le Port**. Au cœur du « Port urbain », à l'articulation d'équipements publics, le projet s'inscrit en lien avec les centres de formation existants. Il s'agit de définir l'identité d'un projet ouvert sur la ville, reflet de l'expertise mobilisée sur le territoire et respectueuse de l'histoire de ce quartier pour assurer une bonne insertion dans l'environnement immédiat.

Le projet trouve sa place dans une composition urbaine d'échelle imposante tout en maintenant le dialogue entre les espaces urbains.

Connecté aux écoles d'Architecture et d'Art et à la médiathèque rénovée Benoîte Boulard, le site est voué à accueillir une programmation mixte, alliant pôle tertiaire, pôles d'enseignement, pôle de service et de formation ainsi qu'un pôle d'hébergement à destination des étudiants.

Les ambitions du projet sont :

- La réussite éducative pour tous : de la formation professionnelle aux écoles d'excellence
« Un campus ouvert à tous, une chance pour chacun »
- Une nouvelle « aire de Ville », un nouveau lieu de vie avec de nouveaux services
« La Kour nouvelle génération »
- Un cluster de l'innovation, un booster de l'économie durable, un lien avec l'Ecocité
« Ici, on bâtit la ville durable et solidaire de demain »
- Un projet unique, différenciant et ambitieux
« Le Port, toujours pionnier »
- Un des leviers de la construction d'une nouvelle image de la Ville s'intégrant en complémentarité identitaire et fonctionnelle avec les projets urbains structurants
« L'attractivité du Port nourrie par un campus urbain inclusif et novateur »

UN NOUVEL ÉLAN POUR LE PORT

LE RENOUVEAU D'UNE FRICHE

Aux portes du centre-ville, le nouveau quartier de l'Oasis sortira de terre progressivement dès la fin de l'année 2021. Ce grand projet urbain, c'est le renouveau d'un vaste terrain en friche pour bâtir un nouveau quartier dans un esprit de campus, autour d'un jardin ouvert à tous.



LA FIN D'HABITATS PRÉCAIRES

Le périmètre du projet est historiquement un site d'habitat précaire à proximité du centre-ville du Port. Près de 90 familles ont vécu sur ce site dans des conditions très précaires. Progressivement et sur décision de justice, les occupants ont été relogés dans des logements adaptés.



UN CAMPUS ET UN LIEU DE VIE POUR TOUS

Véritable campus urbain ouvert sur la ville, à destination des habitants et des entreprises, l'Oasis sera un lieu de vie pour tous les Portois. Au cœur du quartier, le Jardin de l'Oasis sera un espace de détente et de respiration. Il s'agit de créer un quartier convivial, apaisant, ouvert et sécurisant.

DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

- Une nouvelle attractivité pour la ville du Port**
 - l'accueil de nouvelles activités économiques et la création d'emplois locaux.
- Un lieu de l'innovation et de la ville durable**
 - un projet exemplaire qui comprend un pôle de recherche sur la ville tropicale & durable.
- Un campus ouvert à tous (une chance pour chacun)**
 - des lieux d'enseignement alliant excellence et formation professionnelle.
- Un quartier animé**
 - une nouvelle dynamique, de nouveaux lieux de vie pour tous les Portois.



FORMATION : LES FONDATIONS D'UN RÉSEAU DÉJÀ EXISTANT

À proximité du site en projet, de nombreux élèves sont déjà présents dans les structures d'enseignement :

- Collège de l'Océan
- Campus Elie, Campus de formation professionnelle (lycée des Apprentis d'Auteuil)
- École Supérieure d'Art
- École d'Architecture
- Institut de l'image de l'Océan Indien (ILOI)

UN QUARTIER QUI SE TRANSFORME

L'Oasis se modernise avec la réalisation de projets qui contribuent à améliorer la qualité de vie des habitants et l'attractivité de la ville.



Médiathèque (Le Port)

Totalement réhabilitée la médiathèque ouvrira ses portes en septembre 2021. Pensée pour être un véritable lieu de rencontres, de découvertes et de partages, la médiathèque est adaptée à tous les publics.



Campus Elie, Campus de formation professionnelle (lycée des Apprentis d'Auteuil)

Un nouveau lycée au cœur du quartier l'Oasis pour former les élèves dans une voie professionnalisante



Pôle d'échanges Aimé Césaire (TCO)

Il s'agit de créer un nouveau pôle d'échanges moderne, confortable et accueillant pour les voyageurs des réseaux Kar'Ouest et Car Jaune. La place sera aménagée pour plus de qualité et favoriser les déplacements doux.

campus avenir

UN NOUVEAU LIEU DÉDIÉ AUX SAVOIRS À L'APPRENTISSAGE

En lien avec la Médiathèque, l'ILOI et les écoles des Beaux Arts et d'Architecture de La Réunion, le campus regroupera des structures d'enseignement et de formation, des bureaux et des espaces de coworking.

Pôle enseignement **16 000m²**

résidence étudiante

DES LOGEMENTS ÉTUDIANTS ET JEUNES TRAVAILLEURS

L'objectif est de répondre à la demande croissante en logement et d'apporter une réponse adaptée aux plus jeunes.

Pôle hébergement **4 200m²**

Jardin de l'Oasis

UN LIEU DE DÉTENTE ET D'ÉCHANGES

Espace de respiration, ce jardin avec des espaces de tranquillité comprendra un théâtre de plein air esquissé par une sculpture dans les buttes végétales.

PRISM

DES LOCAUX D'ACTIVITÉS

Ce pôle accueillera des bureaux, des services et des commerces pour créer des emplois locaux.

Pôle tertiaire **5 400m²**

Pôle services

DES SERVICES ADAPTÉS AUX ÉTUDIANTS ET AUX ENTREPRISES

Il accueillera des services et activités à destination des usagers et des Portois.

Pôle service **2 900m²**



FACILITER LES DÉPLACEMENTS

- Des déplacements plus simples et adaptés pour les piétons et les cyclistes.
- Une proximité directe avec le futur pôle d'échanges Aimé Césaire qui améliorera l'accessibilité du site.
- Prolongement du mail de l'Océan : voie verte

L'OASIS EXEMPLAIRE & ENGAGÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Oasis, c'est le quartier développement durable de demain

- constructions bioclimatiques qui améliorent les performances énergétiques de 30%
- récupération des eaux de pluies,
- gestion alternative des eaux pluviales,
- recyclage des eaux,
- production d'énergies renouvelables,
- végétalisation et création d'espaces de respiration,
- ...



UN PROJET QUI MOBILISE

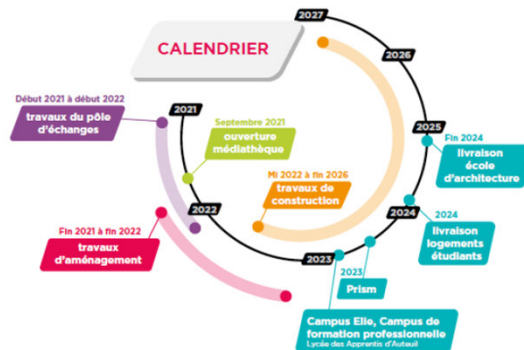


L'OASIS AU CŒUR DE L'ÉCOCITÉ DE LA RÉUNION

Ce projet est l'une des opérations prévues dans le cadre de l'Écocité tropicale et insulaire de La Réunion. Sur une surface de 5 000 ha, cette démarche d'aménagement d'une ampleur inédite vise à bâtir la ville tropicale et durable de demain.

L'Écocité de La Réunion associe l'État, la Région, le Département, le TCO ainsi que les communes du Port, de La Possession et de Saint-Paul. Le GIP Écocité est en charge du pilotage opérationnel de la démarche.

DES PARTENAIRES ENGAGÉS POUR LE PROJET



c) Le Fil Vert inter quartiers

Le projet « Fil vert » est décliné sur tout le territoire portoïse en un programme d'aménagement des espaces de nature existants et à venir.

Il vise à renforcer l'identité de ville verte et à apporter un meilleur confort et une meilleure accessibilité aux Portoïses. C'est l'assurance pour les habitants et pour les visiteurs de profiter de lieux de qualité, de convivialité, de confort urbain qui atténuent la densité de l'urbanisation.

Le projet « Fil vert » comprend huit sites : le Littoral Nord, le campus sportif Georges Lambrakis, le Littoral Ouest, le Parc boisé, les vergers de la Rivière des Galets et Simon Pernic, la forêt communale et les berges de la Rivière des Galets. Pour valoriser le patrimoine naturel, de nouvelles connexions seront créées entre les 8 sites et les secteurs urbanisés. Cela passe par une grande trame verte, une connexion piétonne et un mode de déplacement « doux ».

Le Fil vert est intégré au plan local d'urbanisme de la Commune. Il fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP). Cette OAP répond au souhait de la Ville de protéger sa qualité environnementale et paysagère, de mettre en valeur son patrimoine végétal existant et de renforcer son identité verte.

Les prescriptions générales de cette OAP s'appliquent à tout projet dont le terrain d'assiette est situé dans le périmètre Fil vert. L'arrivée de nouveaux programmes de construction est l'occasion de contribuer à cet effort. Il s'agira de préserver une proportion importante d'espaces libres plantés ou paysagers.

Les interfaces Ville/Nature, Ville/Agriculture, Espace bâti et Entrée de Ville font l'objet de prescriptions spécifiques annexées au règlement du PLU et auxquelles il convient de se référer.

Qualité des espaces urbains de la ville verte

La végétalisation en ville peut être perçue comme un indicateur de l'importance que la ville accorde aux activités récréatives, au bien-être, à la beauté, à la durabilité et à la biodiversité.

Objectifs généraux :

- Accompagner l'effort de qualité dans le traitement des espaces publics,
- Conforter les itinéraires de découverte de la ville, le FIL VERT et le sentier littoral.

A. METTRE EN VALEUR LES ENTREES DE VILLE

L'objectif de travailler les entrées de ville impacte directement l'image de la ville. Il s'agira ainsi de :

- Marquer les entrées sur la ville avec des **Banians**, considérés comme un symbole végétal de la ville du Port,
- Marquer les entrées sur la ville avec des **œuvres d'art**.



Extrait de l'OAP Fil Vert

Le Fil vert est aussi un programme pluriannuel de travaux visant à requalifier la coulée verte existante, à la prolonger en connectant les 8 sites majeurs entre eux. Il s'agit également de donner à ces espaces verts un contenu programmatique renforcé et adapté à de nouvelles pratiques (cheminement dédié aux déplacements en mode actif, loisir, sport, culture et patrimoine, développement local, économique et touristique).

Les équipements de loisirs et sportifs structurants sont au cœur du Fil Vert (Littoral Nord, Parc Boisé, darse de plaisance et base nautique, parcours de santé, campus sportif Georges Lambrakis, berges de la rivière des Galets, etc.).

En effet, il est le lieu d'expression et de mise en œuvre privilégié du projet sportif portois accompagnant toutes les formes de pratiques, libres ou fédérales, quels que soient leur niveau, leur fréquence et leur retentissement. L'ambition est :

- d'une part de prendre en compte le "fait sportif" davantage dans sa dimension transversale que par sa thématique, et dans sa dimension populaire plutôt que par son caractère confidentiel,
- et d'autre part de renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire tout en répondant aux besoins sociaux de ses habitants.

A ces fins, il s'agit notamment :

- de développer de nouvelles fonctionnalités sportives au campus sportif Georges Lambrakis en complémentarité avec le Littoral Nord et la piscine Jean Lou Javoy en y réalisant de nouveaux équipements (terrains de padèl, terrains couverts de Hockey, village de clubs houses et un nouveau terrain synthétique pour le football), et en y aménageant des sites de pratique de plein air (skate-park, terrain de basket 3 vs 3,) tout en garantissant la qualité et la pérennité des équipements existants ;
- de créer des équipements de loisirs, de détente et de sports de plein air au cœur du Parc Boisé et sur les berges de la rivière des Galets.

Rivière urbaine – des exemples inspirants pour le requalification du bassin du Parc Boisé

Le programme pluriannuel d'investissements « Fil Vert - Centres quartiers » se décline en 5 phases sur une période de 20 ans et pour un montant global de 30 millions d'euros.

Une 1^{ère} tranche opérationnelle de 4 millions d'euros liée au Parc boisé est en cours d'achèvement. Elle comprend notamment :

- La sécurisation du site avec la mise en place d'une clôture ceinturant l'ensemble du parc ;
- La modernisation des cheminements piétons et vélos ;
- La réalisation d'une aire de jeux basés sur le thème de l'eau ;
- La modernisation des réseaux d'éclairage public, arrosage, etc. ;
- La réhabilitation des sanitaires ;
- La mise en place d'une signalétique spécifique.

A compter de 2022, le programme sera poursuivi avec :

- Les études et la réalisation d'une 2^{ème} tranche de travaux au Parc Boisé liée principalement à la restructuration du bassin ;
- Les études et la réalisation d'une 1^{ère} tranche de travaux sur les berges de la rivière des Galets allant du chemin de la Liberté jusqu'au Littoral Ouest / darse de plaisance. Il s'agira notamment d'y réaliser un sentier d'interprétation et de valoriser le grand paysage aux portes de Mafate.



2. Une démarche globale d'écologie urbaine intégrée pour garantir la qualité du cadre de vie

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le 27/12/2021

ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_160-DE

« L'environnement urbain est essentiellement dépendant des activités de l'Homme (...) mais aussi de son comportement et de ses choix vis-à-vis de la nature en ville. »

Extrait du manifeste « Ecologie urbaine et citoyenne » - ©2020 pour Ecologie Urbaine

Au contraire des autres communes de l'Ouest de l'île, le territoire portois compte peu d'espaces agricoles et naturels. Inversement les espaces artificialisés y prédominent fortement.

Par conséquent, la problématique de la **qualité environnementale est vraiment singulière au Port.**

Dans ce contexte et plus qu'ailleurs, l'action municipale doit s'inscrire à tous les niveaux dans **une politique générale d'écologie urbaine, afin de garantir et valoriser la qualité du cadre de vie portois.**

Les objectifs visés sont bien entendu :

- ❖ **Une réduction significative de l'empreinte carbone**, notamment en développant les mobilités douces, l'économie circulaire, l'agriculture urbaine de proximité, etc.
- ❖ **Le renforcement de la nature et de la biodiversité dans la ville**, en développant les approches systémiques, bio-inspirées et sensibles, notamment pour végétaliser/déminéraliser, réemployer le foncier, réduire l'effet de la chaleur, améliorer la santé des habitants par un urbanisme sensible, tenant compte du vivant.

« Réintroduire le **VIVANT** et le **SENSIBLE**, c'est sortir des approches linéaires et penser d'abord **ECO système.** »

Extrait du manifeste « Ecologie urbaine et citoyenne » - ©2020 pour Ecologie Urbaine

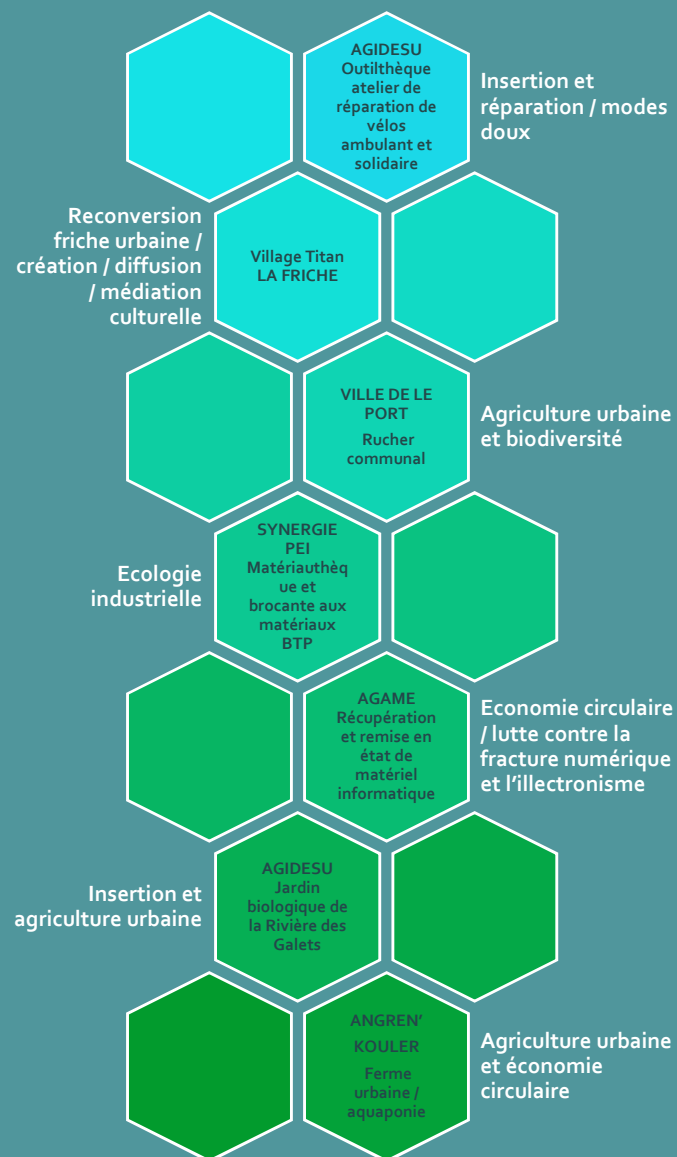
Il s'agit aussi et surtout de penser **la Ville comme un écosystème urbain** dont le fonctionnement et l'aménagement ne peuvent s'appréhender que dans **une approche interdisciplinaire, intégrant les sciences humaines, sociales, politiques et économiques.**

Une **démarche d'écologie urbaine** qui se veut pérenne, adaptée et appropriée s'appréhende donc dans le cadre d'une approche systémique, transversale et à de multiples échelles. Elle doit être **intégrée.**

Pour cela, le bon sens commun, l'expertise d'usage et la technicité des acteurs du territoire de tous niveaux doivent être mobilisés. Les interventions doivent être pensées et menées à toutes les échelles, du plan directeur de responsabilité publique aux actions individuelles ou collectives de proximité.

La démarche d'écologie urbaine intégrée s'envisage donc nécessairement au travers de plus de **démocratie participative et citoyenne** et d'**interactions et de solidarité, en proximité et en résidence.**

Des exemples d'initiatives locales à souligner, à accompagner et à développer



Avec également ...

Une démarche intégrée : « Hub de l'ESS/TZCLD » :

Le projet de Hub de l'Economie sociale et solidaire (ESS) porté par la Ville de Le Port vise à :

- ❖ Offrir une alternative à l'économie marchande en favorisant l'économie circulaire et les circuits courts (commerce équitable) ;
- ❖ Permettre aux habitants d'accéder à une activité au travers de la formation, de l'emploi ou encore de l'entrepreneuriat ;
- ❖ Faire du HUB un marqueur d'excellence, tendre vers un label porteur d'image positive tant pour le territoire que pour les porteurs de projets et les Portoïis.

L'amorçage du HUB s'appuie sur les démarches déjà engagées et ancrées territorialement, autour de la thématique du réemploi et du recyclage. Ce domaine d'intervention trouve particulièrement un écho favorable dans le contexte industrialo-portuaire portoïis, avec une forte concentration d'entreprises et d'activités dans le domaine du BTP, à la recherche de solutions pérennes et viables pour la gestion de leurs invendus et déchets.

Cet amorçage thématique vise à donner toutes les chances de pérennité et de solvabilité au projet avant d'envisager son développement dans d'autres domaines d'action.

En outre, le réemploi et le recyclage ont également été identifiés comme des niches d'activités complémentaires et/ou alternatives au secteur classique marchand dans le cadre du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) du Port.

Les deux démarches sont donc menées en synergie.

.... et bien entendu le projet VETSSE :

La ville de Le Port porte depuis longtemps le projet de Valorisation des eaux usées traitées en sortie de station d'épuration (VETSSE).

Ce projet fait partie des actions innovantes financées au titre du programme d'investissement d'avenir Ville de demain et correspond aux axes stratégiques du plan guide de l'Ecocité insulaire et tropicale.

VETSSE est une réponse à la ressource en eau limitée dans l'Ouest, sachant que la ville de Le Port est la commune la plus sèche de La Réunion avec moins d'un mètre d'eau par an. Ce projet vise l'amélioration du cadre de vie de la population par l'arrosage des parcs et jardins situés dans une zone aride, et l'économie de la ressource en eau puisque ce sont près de 8 000 m³ par jour d'eaux traitées qui peuvent être valorisées pour l'arrosage des espaces verts et les usages industriels. L'économie potentielle est estimée à 1 million de m³ d'eau, soit l'équivalent de 2 forages exploités pendant 19 heures par jour.

La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) est encore rare en France en dépit des incitations européennes, et VETSSE fait particulièrement référence dans le domaine de la valorisation des eaux traitées issues de station d'épuration.

La viabilité économique et financière du projet estimé à 19 millions d'euros d'investissement a été confirmée en 2020. Néanmoins, sa mise en œuvre opérationnelle ne peut être engagée aujourd'hui.

En effet, malgré sa pertinence écologique, sa fiabilité technologique et sa viabilité économique, la réglementation nationale, bien qu'évoluant positivement, retarde encore son déploiement.



CONCLUSION

« L'intérêt de fonder une nouvelle harmonie entre ville et nature, entre les hommes, leurs activités et la biodiversité est dorénavant mieux compris.

Classiquement les démarches de planification spatiale se fondaient sur l'identification et la mise en cohérence de deux armatures : l'armature urbaine et celle des réseaux et services de déplacement, la seconde permettant de « mettre en tension et mouvement » la première.

L'évolution concomitante de l'esprit public et de la législation ont conduit à donner toute sa pertinence à une troisième armature : celle de la nature incarnée en particulier par les continuités écologiques. Cette « irruption » représente une dimension supplémentaire de la planification spatiale : prendre comme point de départ de l'aménagement l'ensemble des espaces naturels - la nature - et considérer l'urbanisation comme un processus en quelque sorte vassal de ce qu'on peut appeler un principe de précaution et de préservation de la nature.

Aujourd'hui, le plan local d'urbanisme du Port entend reprendre, enrichir et donner un sens accru à cette évolution. La novation a trait à la prise de conscience du fait que ces espaces de nature assurent des fonctions et rendent des services multiples dont la conjugaison contribue fortement à la pérennité du monde du vivant et à la qualité de vie des résidents et des visiteurs d'aujourd'hui et de demain. La Nature n'est plus seulement « naturelle » et quelque peu figée dans une logique de protection ; elle est le support de biens communs, d'aménités et de ressources écologiques. Soient autant de ressources rares et de « biens communs » qu'il importe de protéger et valoriser et donc « d'activer », pour les mettre à la disposition de tous.

(...)

Quatre types de « biens communs » y sont en jeu :

- ❖ *Une fonction écologique relative au monde du vivant : la biodiversité ;*
- ❖ *Une fonction proprement urbanistique par l'aménagement d'espaces de coupure, de loisirs partagés et d'amélioration du confort thermique au sein des tissus urbains ;*
- ❖ *Une fonction économique concernant les activités agricoles mais aussi de loisirs et tourisme ;*
- ❖ *Une fonction paysagère, aménité de vie importante pour les résidents et facteur d'attractivité du territoire.*

La volonté de préserver ou valoriser l'ensemble de ces fonctions est un point fort du projet d'aménagement et de développement durables (portois) et va contribuer de manière importante à l'organisation générale de l'espace de la ville du Port.

*A partir de cette reconnaissance de la diversité et de l'interdépendance de ces fonctionnalités, le projet (...) identifie une orientation générique traitant simultanément de leur protection et valorisation mais aussi, d'autre part, de la progressive constitution d'un grand parc urbain : sous l'appellation de **Fil Vert**.*

*Dans la diversité de leurs localisations, de la gamme de fonctions qu'ils assurent, des services qu'ils rendent, et des régimes de protection qui les caractérisent, tous les espaces naturels et agricoles donnent lieu à l'expression d'**une volonté politique partagée : celle de contribuer à valoriser l'attractivité de la ville du Port comme ville jardin exemplaire, fondée sur une conciliation heureuse entre ville et nature.*** »

Extrait du Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PLU de Le Port - octobre 2018

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le 27/12/2021

SLO

ID : 974-219740073-20211209-DL_2021_160-DE



Contact :

☎ 0262 42 87 00

✉ courrier@ville-port.re

🌐 www.ville-port.re